

- **Ecoutez** : voix, accents, prononciation d'un nom, prénom, surnom...

Demandez aux éventuels témoins de rester sur place

L'alerte

Dès l'agression terminée, appelez la police

Composez le 17

- Donnez votre nom, votre adresse précise, votre numéro de téléphone et l'objet de votre appel.
- Précisez s'il y a des blessés.
- Ne raccrochez que lorsque l'opérateur vous le demande.

Laissez les lieux en l'état,
ne touchez à rien !

Les constatations (relevés d'empreintes, d'ADN, de traces...) sont nécessaires à l'enquête

Le dépôt de plainte

- Déposez plainte le plus rapidement possible
- Dressez un inventaire des objets dérobés, apportez-le à l'occasion de votre dépôt de plainte avec les caractéristiques précises de vos biens (factures, photos...).

www.auvergne.pref.gouv.fr

Informations complémentaires

Direction départementale de la Sécurité publique

Hôtel de Police
2 rue Pélissier
63100 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 98 42 42

Groupeement de gendarmerie

Avenue de la Libération
BP 116
63035 Clermont-Ferrand Cedex
Tel : 04 73 41 39 68
Fax : 04 73 41 39 15
Ggd63@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le site internet des services de l'Etat

www.auvergne.pref.gouv.fr



Prévention des cambriolages dans les commerces

En collaboration avec



Décembre 2009

Numéros utiles

Police **17**

Pompiers **18**

SAMU **15**

SAMU à partir d'un portable **112**

Association d'aide aux victimes - AVEC 63
04 73 90 12 24
Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00
et de 14H00 à 18H00

Conception/illustration : A. Héligouarch/Prefecture du Morbihan





Dans le contexte actuel de multiplication des cambriolages prenant pour cibles les locaux industriels et commerciaux, il apparaissait opportun d'encourager les commerçants à mieux se protéger et développer les bons réflexes.

Cette plaquette, qui regroupe quelques conseils de bon sens est adressée à l'ensemble des commerces du département.

Les serrures

Privilégier des serrures de sécurité certifiées et des systèmes de fermeture multipoints.

Les équipements techniques

Les accès

Le digicode, le portier vidéo et les dispositifs contre les voitures béliers (plots de fer, enrochements, vitrines rehaussées) sont également des éléments qui contribuent à la sécurité.

La protection des liquidités

Elle peut être assurée par la mise en place d'un coffre fort scellé ou encastré dans le mur ou dans le sol.

La vidéoprotection

Etudier la possibilité d'installer des caméras de surveillance conformes à la réglementation. Les formalités sont désormais simplifiées pour un dispositif de moins de huit caméras

Les systèmes d'alarme et de télésurveillance

L'installation d'un système d'alarme anti-agression et anti-intrusion et/ou d'un système de télésurveillance sont un complément des protections mécaniques mises en œuvre.

- Former son personnel aux mesures de prévention.
- Entretien son commerce (vitrines, devantures, intérieur).
- Avoir un bon éclairage intérieur.
- Faire réparer rapidement les dégradations constatées.
- Ne pas laisser à portée tout ce qui peut aider un voleur (échelle, outils, clés des portes ou des meubles accrochées en évidence).

La protection des liquidités

- Lors de dépôts dans un établissement bancaire, varier les itinéraires et les horaires.
- Ne pas compter ses liquidités en présence de la clientèle.
- Ne pas laisser de sommes trop importantes dans le tiroir-caisse.

Conseils pour se protéger



Les équipements mécaniques

Le rideau de protection

La pose d'un rideau métallique équipé d'un ancrage au sol permet d'augmenter la résistance à l'arrachement. Les rideaux à maille permettent de voir ce qui se passe à l'intérieur et évitent les tags. Le rideau doit être posé si possible à l'intérieur de la vitrine, en équipant celle-ci d'une alarme.

Les ouvertures vitrées

Il est conseillé de choisir un vitrage de qualité résistant à l'effraction.

Les portes de service

Elles sont trop souvent d'une résistance insuffisante à l'effraction (qualité de l'hublot).

Elles doivent être systématiquement verrouillées, munies d'un judas optique ou d'un autre mode de surveillance.

Avoir la bonne attitude

- Verrouiller les portes lors de vos absences même courtes.
- Avoir les clés du commerce sur soi.
- Observer une vigilance accrue lors de l'ouverture et la fermeture du commerce.
- Etre vigilants envers les personnes dont la présence dans le secteur est inhabituelle ou le comportement suspect.



Vous êtes cambriolé, que faire ?

Si vous êtes présent lors d'un cambriolage

- Essayez de conserver votre calme et votre sang froid. Le comportement de la personne agressée conditionne souvent celui de son agresseur.
- N'exposez jamais votre vie pour défendre vos biens

Le renseignement

Si les auteurs sont encore présents :

- **Observez** : Nombre, signalement, armement, moyens de locomotion (type, marque, couleur et numéro d'immatriculation des voitures), direction de fuite...